



RAMASSAGE ET RECYCLAGE DES SAPINS DE NOËL

Que deviennent les sapins de Noël ramassés sur l'ensemble de la commune en janvier ?

Les dates de ramassage sont indiquées dans le calendrier et dans le programme de collecte des déchets envoyé par la poste.

A l'exception de ceux recouverts de fausse neige qui doivent être jetés avec les déchets incinérables, tous les sapins collectés sont déposés à la plateforme de traitement des déchets verts de la commune qui retire toutes les croix en bois fixées aux sapins, puis les broie pour en faire du paillage, soit environ 30 m³ par an. Ce paillage est ensuite utilisé de différentes manières :

- Le service des Routes et espaces verts en fait usage pour protéger les sols au pied des haies, des plates-bandes et des massifs situés sur divers sites communaux.
- 5 m³ sont livrés, chaque année, aux berges de Vessy pour le potager scolaire de l'association Graine de Carotte.
- Le reste est utilisé pour du compostage agricole et épandu dans les champs des communes de Veyrier et Troinex.

Tout le processus de traitement des sapins est réalisé sur la commune par des entreprises locales. Ce circuit court permet de réduire considérablement les coûts et l'impact environnemental.

Pour toutes ces raisons, il est important de retirer l'ensemble des décorations de vos sapins de Noël.

Grâce à cet ensemble d'actions, les sapins de Noël profitent d'une seconde vie écologique.

**Saison
Culturelle
Veyrier**

Découvrez toute la programmation sur www.veyrier.ch

COMMUNE DE
VEYRIER

design graphique T. DAM Studio

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 décembre 2024

M. Charles Hutzli (Le Centre) demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour : le changement du représentant du groupe Le Centre au Conseil de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées - Les Rasses. Mme Lisa Moris Sommer quittant sa fonction, la candidature de M. Nicolas Martin est proposée. Cette modification est votée à l'unanimité.

COMMUNICATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme Anne Batardon-Chavaz (Veyrier-Ensemble) Présidente du Conseil municipal, informe l'assemblée de la réception de différents courriers. Une administrée signale plusieurs dysfonctionnements sur la ligne de bus scolaire C5 tels que «l'absence de bus à certaines heures et la mauvaise connaissance que les chauffeurs ont du parcours, ce qui entraîne retards et erreurs de trajet avec, en conséquence, des sanctions pour les élèves allant jusqu'au renvoi de leur classe». Comme demandé dans cette lettre, la commune a transmis ces informations auprès des TPG et de l'Office cantonal des transports (OCT).

Par ailleurs, un communier souligne qu'il serait pertinent à l'approche des

élections communales, d'organiser une rencontre entre les Veyrites et les futurs candidats. Mme Batardon-Chavaz, à qui était adressé ce courrier, s'est engagée à le transmettre à chaque président de parti afin qu'il décide de l'organisation d'une éventuelle réunion.

Enfin, l'Association des communes genevoises (ACG) a fait part de l'attribution, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de CHF 7 millions à la Ville de Genève, destinée à la rénovation complète du centre funéraire Saint-Georges, dont le délai d'opposition est fixé au 31 janvier 2025.

COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. Jean-Marie Martin (Le Centre) Maire, indique que le jury du Mérite s'est réuni le 4 décembre 2024. Il a décidé d'attribuer la distinction, qui sera remise lors de l'apéritif communal le 9 janvier 2025, à Mme Chantal Roschi, pour ses actions quotidiennes sur le territoire communal, et à M. Cyril Vouilloz, dit Rylsee, pour ses activités artistiques. Il rappelle ensuite les jours de fermeture des services municipaux durant les fêtes : la réception et les bureaux de la mairie seront fermés du 23 décembre 2024 au 1er janvier 2025 inclus ; les services de la petite enfance jusqu'au lundi 6 janvier 2025 ; la Police municipale sera présente les jours ouvrables. En dehors de ces jours et en cas d'urgence, il faudra appeler le 117. Il termine

en indiquant que le bilan de la législature du Conseil administratif sera publié dans le journal Vivez Veyrier, le 18 décembre 2024.

M. Christian Robert (PLR) revient sur l'aménagement provisoire de la dernière parcelle communale n°5209 : «Je pensais vous donner une réponse quant à ce postulat, mais nous sommes toujours en attente de certains devis». À suivre donc en début d'année...

Il poursuit en précisant que la commune a obtenu le label «Cité de l'Énergie» le 26 novembre, à la suite d'une motion déposée il y a plusieurs années. «C'est une première étape parmi d'autres projets en cours qui s'achèveront en 2025 et après».

Dernière information : le remplacement des éclairages dans les trois écoles et au stade de football de Grand-Donzel a été effectué durant l'été dans l'enveloppe budgétaire allouée. Mme Aline Tagliabue (Veyrier-Ensemble) annonce que le marché de Noël se tiendra sur l'esplanade et à l'ancienne salle communale du 13 au 15 décembre 2024. Le 13 au soir, dès 19h00 à l'Espace Grand-Salève, se tiendra également le bal de l'Escalade organisé par l'Amicale des sapeurs-pompiers, le FC Veyrier Sports et les Travailleurs sociaux hors murs. Elle remercie les services communaux : Culture et manifestations, des Routes et espaces verts, Aménagement, constructions et infrastructures, la Police municipale, les concierges et techniciens, ainsi que tous les bénévoles ayant contribué à faire du Walking, le 7 décembre, un nouveau succès.

Projet de budget et plan des investissements 2025 – Rapports de la commission des finances, sécurité et administration des 15 octobre, 5 novembre et 3 décembre.

L'ensemble des groupes remercie le Conseil administratif et l'administration communale pour la qualité de leur travail, d'autant qu'ils ont anticipé, dans l'élaboration du budget, les résultats de la votation cantonale du 24 novembre sur la baisse des impôts pour les personnes physiques. Cette votation engendre une diminution des recettes fiscales communales de l'ordre de CHF 1'775'000. Malgré tout, le budget 2025 est presque à l'équilibre. Le groupe Le Centre salue la bonne maîtrise des comptes communaux par l'exécutif. De plus, bien que légèrement déficitaire, le budget n'entame pas les prestations des communiens, souligne M. Fabrice Schoch (Veyrier-Ensemble). Mme Bessat-Macchi (Socialistes-Vert.e.s) se montre plus réservée : à l'avenir, comment va-t-on préserver ces prestations si toutes les rentrées d'argent diminuent, dixit, les baisses des subventions fédérales, des impôts cantonaux et du centime additionnel qui passe à 37 centimes ? M. Yves Monnat déclare que le PLR «suivra avec attention l'impact réel de la baisse des revenus fiscaux communaux ainsi que l'effet du service de la dette sur les charges ; la commune devant faire face à l'avenir à un endettement plus important». Lors du vote, le Conseil municipal approuve à l'unanimité les rapports de la commission des finances, sécurité et administration. Il adopte l'échelle des salaires du personnel communal 2025. Il vote également unanimement le budget de fonctionnement présentant CHF 39'699'968 aux charges et CHF 39'280'605 aux revenus, soit un excédent de charges de CHF 419'363. Il décide de fixer le taux des centimes additionnels à 37 centimes, le taux des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens à 100 centimes. Il autorise le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence de CHF 37'112'528 pour couvrir les investissements du patrimoine administratif et à renouveler les emprunts du même genre.

Le Conseil administratif prend bonne note des remarques faites lors de cette séance et il en tiendra compte, conclut M. Martin.

Pétition : «NON, au projet démesuré de Swissroc sur les parcelles 172 et 4267»

M. Robert rappelle que cette pétition, qui a recueilli une centaine de signatures, concerne la construction d'immeubles sur la parcelle 172, située entre le chemin de la Salésienne et la route de Veyrier, et la parcelle n°4267, située le long du chemin du Hameau et qui se termine à l'intersection avec le chemin de la Salésienne. La commune a déjà rendu un avis favorable à l'habitat collectif prévu sur la parcelle 172 puisqu'il répond aux critères fixés par le plan directeur communal (PDCoM). «Concernant l'autre parcelle, pour laquelle la situation est différente, le projet ne suivant pas les conditions du PDCoM, nous avons demandé un complément d'informations à l'architecte, après avoir reçu une délégation de pétitionnaires et des riverains. Dès que nous disposerons de ces informations, nous pourrions rendre un préavis», explique le Conseiller administratif qui spécifie qu'un préavis communal a une valeur consultative et non contraignante. Sensibles aux allégations des pétitionnaires, tous les groupes ainsi que Mme Marie-Lourdes Desardouin (Indépendante) demandent une entrée en matière ainsi qu'un renvoi de la pétition au Conseil administratif. Mme Marielena

Gautrot (Vert'libéraux) évoque la modification du PDCoM «mettant l'ensemble de la zone villas de Veyrier en zone de densification accrue, ce qui engendre des nuisances telles qu'un patrimoine architectural défiguré et des chemins saturés». Mme Desardouin et M. Jean-Michel Baldin (Socialistes-Vert.e.s) ajoutent à ces problématiques la question de la sécurité, notamment chemin de la Salésienne pour les enfants se rendant à l'école. M. Joël Jousson (Veyrier-Ensemble) explique que les gabarits des immeubles, en réalité des R + 1 sur attiques, et non des R + 2, dépassent la cote minimale de 5 mètres (allant même jusqu'à 9 m pour le bâtiment situé au sud) grâce au calcul de la distance à la limite effectué depuis le haut du premier étage, soit à 6 m. Si l'on avait de véritables R + 2, la hauteur déterminante serait de 9 m. «L'attique s'inscrit dans le triangle légal à 35 degrés qui serait celui d'un toit à deux pans, c'est toute la subtilité». Il relève également que le chemin du Hameau peut être utilisé comme voie d'accès à ce nouvel habitat tout aussi légalement. Ce chemin dépendant de nombreuses propriétés, dont celles sises sur la parcelle 4267, il encourage lesdits propriétaires à prendre contact avec les membres de l'Association du chemin des Cyclamens. Précédemment confrontés au même problème, ces derniers ont rédigé, via un avocat, une convention d'usage de leur chemin. M. Hutzli constate que ces constructions (en tout cas, pour l'une d'elles) correspondent, en l'état, aux critères et procédures figurant au PDCoM pour la zone 5 villas. Tous les groupes avaient validé le PDCoM. Il stipule que «remettre en question ce projet conviendrait ainsi à désavouer le PDCoM» tout en admettant «comprendre les doléances des riverains s'agissant de la cohérence de l'habitat et des questions relatives à la sécurité». M. Christophe Buchwalder (PLR) fait remarquer que le PDCoM est un document qui demanderait à être «moins abstrait» par rapport à un projet spécifique. Le critère de l'harmonie est subjectif mais peut avoir des conséquences pour la qualité de vie d'un voisinage. M. Robert se dit d'accord avec cette remarque. Dans le cadre de sa stratégie de densification, la commune a justement prévu des critères pour les dérogations de l'article 59 de la LCI alinéa 4, telle que l'harmonie. Pour obtenir une dérogation, les points relatifs aux voiries, collecteurs et hauteur des bâtiments des parcelles environnantes seront particulièrement étudiés dans le cadre du projet concerné, comme pour tout autre projet de construction faisant l'objet d'un préavis communal, explique-t-il. Puis, il revient sur le terme de «densification accrue» qui lui semble inadéquat. Il s'agirait plutôt de «densification dérogatoire à la norme».

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF Mise en conformité des installations d'éclairage public du chemin des Bois côté chemin des Marais. Pose de tubes et changement des câbles d'alimentation.

Cinq candélabres se trouvant chemin des Bois, entre le chemin des Marais et le giratoire avec le chemin des Rasses et de Bois-Gourmand, actuellement alimentés par un câble enterré, ne répondent plus aux exigences de sécurité. Les travaux seront entrepris en même temps que ceux engagés par les Services industriels de Genève pour renforcer le réseau électrique. Pour ce faire, le Conseil administratif demande au Conseil municipal de lui ouvrir un crédit de CHF 135'000. La délibération est votée à l'unanimité.

Crédits budgétaires supplémentaires 2024

Le Conseil municipal accorde au Conseil administratif les crédits budgétaires supplémentaires nécessaires pour couvrir le dépassement de certains postes du budget 2024, pour un montant CHF 205'166, compensés sur d'autres postes.

Amortissements complémentaires 2024

Le Conseil administratif demande au Conseil municipal de voter un amortissement complémentaire de CHF 1'021'794,05 correspondant aux amortissements liés aux collecteurs. «Cet amortissement complémentaire permettra d'améliorer la disponibilité communale dans son compte de fonctionnement pour la période 2025 à 2060 et allégera le budget d'un montant de CHF 50'868. Il sera couvert par les excédents de recettes en fin d'exercice 2024 ou à travers une réduction de la fortune communale au bilan s'élevant à CHF 104 millions». Tous les groupes votent la délibération à l'unanimité. À l'occasion de ce vote, M. Olivier Duc (PLR) revient sur la baisse du centime additionnel «de seulement un centime» alors que le PLR demandait une réduction d'impôts plus importante. D'autant qu'il apparaît aujourd'hui que la commune disposait «d'une plus grande marge de manœuvre. Elle a préféré cumuler inutilement des recettes pour ensuite procéder à des amortissements complémentaires». Il demande «un engagement plus clair pour l'avenir avec une révision de la politique fiscale communale et une réduction effective des impôts». M. Martin rétorque qu'il sera

rediscuté de ces points en commission des finances, et que le Conseil administratif se doit d'adopter, dans sa politique budgétaire, une vision à long terme.

QUESTIONS ET DIVERS

M. Müller, qui a distribué la dernière publication de La Mémoire de Veyrier «Les Tréteaux de l'Arvaz», remercie la commune de son soutien. Plusieurs questions et remarques ont ensuite concerné l'éclairage public. M. Serge Luisier (Veyrier-Ensemble) signale que l'éclairage situé dans l'angle route de l'Uche et chemin de la Vieille-Ferme ne fonctionne plus, tout comme ceux des accès aux vestiaires du stade de foot au Grand-Donzel. Il évoque un problème similaire relayé par une patrouille scolaire sur un passage piétons emprunté par des élèves, chemin de la Tour-de-Pinchat/chemin de l'Argilière. Les deux candélabres situés aux extrémités du passage piéton diffusent une faible lumière, ce qui a été vérifié. «Pourquoi ne pas imiter la ville de Carouge qui a ajouté un point lumineux sur le passage piéton situé vers Emmaüs/Battelle ?», suggère-t-il. L'augmentation du trafic automobile à cet endroit, due à une déviation mise en place en raison des travaux aux Grands Esserts le justifierait d'autant plus. M. Robert déclare qu'il est préférable d'informer directement les services techniques de ces dysfonctionnements et qu'il existe par ailleurs des normes d'éclairage soit fédérales, soit cantonales, pour les passages piétons. «Nous allons demander des expertises pour mesurer l'intensité lumineuse et faire les travaux nécessaires», ajoute-t-il.

Mme Gilberte Bisson (Socialistes-Vert.e.s) informe d'un problème d'éclairage sur un autre passage piéton situé route de l'Uche et chemin des Rasses, ainsi que de l'absence de cataphotes sur des bornes, chemin de la Tour-de-Pinchat. Certaines ont été arrachées, d'autres n'ont jamais été installées. Un soir, un scooter a pris de plein fouet l'une de ces bornes qui n'était pas éclairée. Que va faire la commune à ce sujet ? interroge un communier dont Mme Bisson se fait l'intermédiaire.

M. Luisier alerte à nouveau le Conseil administratif sur l'état désastreux des terrains de pétanque au Grand-Donzel. Les poutres censées arrêter les boules de pétanque lors des tirs, pour protéger les spectateurs, sont très détériorées. Sur des terrains à Confignon, les poutres ont été remplacées par des tubes en plastique qui présentent l'avantage de ne pas pourrir. M. Robert signale que pour permettre la tenue de tournois plus importants, des terrains vont être construits au Grand-Donzel. La demande d'autorisation de construire en procédure accélérée sera signée dans les jours à venir. Les terrains devraient être livrés en avril, sous réserve d'un préavis favorable de l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) au sujet de la préservation des racines des arbres. Dans le même temps, les travaux de réfection des terrains existants seront menés.

Mme Gautrot demande si le panneau d'informations communales sera réinstallé au coin de l'avenue Crevin et du chemin Sur-Rang et s'il y aura un dépassement du coût de construction de la nouvelle salle communale du fait du retard des travaux. M. Robert répondra à la première question lors d'une prochaine séance. Quant à la nouvelle salle communale, M. Robert s'étonne de cette demande, car les travaux s'inscrivent totalement dans l'enveloppe budgétaire allouée, il confirme que cette information a déjà été commentée par le Conseil administratif et que le décompte final a déjà été traité par les différentes commissions ainsi que le Conseil municipal.

Séance du 4 février 2025

Cette première séance de l'année débute par les communications du Conseil municipal. Mme Anne Batardon-Chavaz (Veyrier-Ensemble) Présidente du Conseil municipal, informe l'assemblée de la réception de deux courriers de l'Association des communes genevoises (ACG). Dans le 1er, l'ACG indique qu'elle « a validé l'octroi d'une subvention d'investissement d'un montant de CHF 1 million à la commune de Grand-Saconnex, pour l'achat du matériel d'exploitation de médiation et d'exposition du projet du musée de la bande dessinée ». Dans le 2e, elle stipule que l'enveloppe sportive 2025 passera de CHF 450'000 à CHF 800'000. Le délai d'opposition court jusqu'au 24 février 2025. Mme Batardon-Chavaz souligne ensuite qu'il a été décidé de ne pas organiser de séance publique en vue des prochaines élections.

COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. Jean-Marie Martin (Le Centre) Maire, annonce que l'autorisation de construire d'un bâtiment communal aux Grands Esserts comprenant un groupe scolaire (avec salle de sports, locaux pour le parascolaire et pour les associations, aula, abri PC, chauffage à distance) ainsi que des locaux pour le service des Routes et espaces verts a été délivrée le 24 janvier

dernier. Le délai de recours commence à cette date.

M. Christian Robert (PLR) rend réponse aux différentes questions sur les éclairages, posées lors de la dernière séance. Les candélabres se trouvant à l'angle de la route de l'Uche et du chemin de la Vieille-Ferme ont été réparés. Si l'éclairage à l'intérieur des vestiaires du stade de foot de Grand-Donzel fonctionne à nouveau, ce n'est pas encore le cas à l'extérieur. «Nous attendons une offre pour le changement des luminaires», précise le Conseiller administratif.

Concernant le passage piéton situé Tour-de-Pinchat/chemin de l'Argilière, les Services industriels de Genève (SIG) ont indiqué qu'une partie de la ligne aérienne, se trouvant sur ce trottoir et qui va de l'école de Pinchat jusqu'à la Poste, sera changée ; ce qui implique le remplacement de tous les candélabres. La commune procédera à ces travaux en même temps que ceux effectués par les SIG.

Le cas est analogue au croisement de la route de l'Uche et du chemin des Rasses où l'éclairage n'est pas conforme et l'arrêt de bus mal éclairé. Le lieu est situé au passage de la ligne 49 : «Nous attendons des informations de la part de l'Office cantonal des transports (OCT) sur l'emplacement des arrêts de la ligne de bus 20. Quand tout sera défini, nous modifierons l'éclairage de ce carrefour», souligne M. Robert qui annonce par la suite deux rendez-vous : le 13 mars à 19h30, à la salle Grand-Salève, la tenue d'une séance publique sur la gestion des eaux pluviales et l'inauguration des nouveaux vestiaires du FC Veyrier Sports à l'école de Grand-Salève le 11 février dès 18 heures. Une demande de crédit supplémentaire sera faite au Conseil municipal au sujet de cette réalisation ; le montant maximum envisagé allant sans nul doute être dépassé.

Pour terminer, afin de donner suite au postulat pour le réaménagement provisoire de la parcelle 5209, il souligne qu'une proposition chiffrée a été faite et est consultable sur CMnet. Le Conseil administratif attend à présent les suggestions du Conseil municipal sur les réalisations souhaitées.

Mme Aline Tagliabue (Veyrier-Ensemble) fait part de l'octroi d'un crédit d'urgence de CHF 1'000 attribué à la Croix-Rouge Suisse pour son action afin d'enrayer l'épidémie de choléra au Soudan du Sud. Elle annonce ensuite l'ouverture de la programmation et de la billetterie de la prochaine saison culturelle avec un événement d'envergure : un made in Antigél intitulé «Le Passage». Les inscriptions pour la balade immersive, sur le thème de la frontière pendant la Seconde guerre mondiale, organisée dans ce cadre durant le week-end du 15 février étant déjà complètes, un 3e créneau a été proposé le 16 février à 20h30. «La Nuit est Belle» est une autre manifestation importante. Une conférence sur la pollution lumineuse sera donnée le 7 mars à 19h30 et une sortie nocturne organisée le week-end du 11 avril en collaboration avec l'association la Libellule. Un flyer sera distribué à la population ce mois de février.

Projet de motion «Pour une gestion complète des plastiques à Veyrier» – Rapport de la commission d'aménagement du territoire et environnement

Pour rappel, l'objet de cette motion est de trier à la source les déchets plastiques (bouteilles qui ne sont pas en PET, briques alimentaires, films plastiques ou thermoformés). La plupart de ces déchets sont actuellement brûlés avec les ordures ménagères à l'usine des Cheneviers ou encore stockés avant de finir incinérés. M. Andreas Berney (Veyrier-Ensemble) qui a déposé cette motion, co-signée par Le Centre, est remercié pour son travail et les détails qu'il a fournis à l'intention de la commission d'aménagement du territoire et environnement. M. Charles Hutzli (Le Centre) résume le rapport de ladite commission qui a auditionné le directeur du GESDEC (qui est une entité de l'Office cantonal de l'environnement, chargée de la protection des sols) ainsi qu'un représentant du centre de recyclage Serbeco, actionnaire de la société «Leo Recycle». Le premier interlocuteur faisait remarquer que «si le tri et la valorisation des déchets plastiques sont de bonnes idées, en Suisse, la filière de valorisation de ce type de déchet est, d'une part, encore peu développée, et d'autre part, elle n'est pas optimale : le plus souvent collecté par des entreprises de recyclage, le plastique est ensuite revendu à des cimentiers pour être transformé en combustible lorsqu'il a un bon pouvoir calorifique. Les plastiques sont donc très peu valorisés sous la forme matière. Lorsqu'ils sortent de l'usine des Cheneviers, c'est pour être brûlés en cimenterie». Le Conseil d'État estime d'ailleurs que la valorisation du plastique est «une bonne chose uniquement si une filière ad hoc se développe». Ce matériau ne peut d'ailleurs être recyclé qu'une seule fois contrairement au PET et au verre qui peuvent l'être à plusieurs reprises. Sa très grande variété (il en existe plus de deux cents sortes) rend également son recyclage difficile. Il faudrait plusieurs filières de traitement. Il serait plus opportun d'extraire les déchets encore valorisables à 50 % des sacs noirs et de se

pencher sur le traitement du tri en général, plutôt que sur celui du plastique. Le second interlocuteur indiquait qu'en matière de tri du plastique, la Suisse est «à la traîne». Aucune commune du canton ne l'a commencé. Cela représenterait pour la commune de Veyrier un investissement «avec des résultats limités». La décision relève plutôt de l'État et de la Confédération. La commune rejoint la position du Canton. Elle propose de ne pas donner suite à cette motion, trop anticipée. Il vaut mieux attendre les décisions prises par la Confédération et plutôt réduire de façon drastique l'utilisation du plastique, à la source. Ce qui n'est pas produit n'a pas à être éliminé, retraité, recyclé, revalorisé... Les groupes Le Centre, PLR, Vert'libéraux et les Socialistes-Vert.e.s abondent dans ce sens. Le groupe Veyrier-Ensemble, dépositaire de cette motion, invite toutefois l'assemblée à voter en sa faveur. Le rapport de la commission d'aménagement du territoire et environnement est voté à 20 voix pour et 1 abstention et la motion refusée à 15 voix contre, 5 pour et 1 abstention.

Projet de motion du PLR co-signée par Le Centre «Pour un maintien de la qualité de vie à Veyrier par une meilleure application du règlement sur les espaces publics» - Rapport de la commission des finances, sécurité et administration

«Dans tous les parcs et espaces publics de la commune, il est affiché une liste d'interdits. A quoi cela sert, si on ne fait pas respecter les règles ? Cette question, les riverains se la posent», commence M. Yves Monnat (PLR) qui ajoute que trois points liés à la sécurité ressortent des discussions avec les habitants : une Police municipale davantage visible pour un effet plus dissuasif ; une certaine insécurité relative aux cambriolages et un ras-le-bol du non-respect des règles de circulation. L'intervention de la Police municipale, lors d'une réunion de la commission, a bien démontré qu'une part croissante de son travail «résulte de la délégation des tâches de la Police cantonale à la Police municipale» et que le territoire à couvrir est important avec une population de Troinex-Veyrier en augmentation. Les moyens humains manquent et manqueront encore davantage avec l'arrivée des habitants du quartier des Grands Esserts. Le PLR demande au Conseil administratif de thématiser avec l'ACG, la délégation croissante des tâches de la Police municipale en passant une convention avec les autres communes représentées par l'ACG et le Canton ; de garantir la présence de la Police municipale certains soirs et week-ends en fonction des attentes des riverains ; d'envisager l'acquisition d'un radar (les chantiers actuels amenant un flux de véhicules sur des voies secondaires non adaptées à ce trafic) ; et de planifier le renforcement de la Police municipale en renégociant le contrat avec la commune de Troinex. Les partis, dans leur ensemble - même si certains ont trouvé cette motion un peu maladroite et ferme dans sa formulation - reconnaissent qu'elle a permis de débattre de la problématique de la sécurité, d'une part, et des attributions de la Police municipale, d'autre part. Le groupe Le Centre relève que «les problèmes de sécurité publique tiennent plus à un manque de personnel». Il demande au Conseil administratif d'étudier la possibilité d'engager deux agents supplémentaires et de «rediscuter, avec le soutien ou par le biais de l'ACG, avec la Conseillère d'État en charge de la sécurité, des tâches de la Police municipale qui assume actuellement une partie des missions de la gendarmerie cantonale». Le rapport de la commission des finances, sécurité et administration est voté à 20 voix pour et 1 abstention, et la motion rejetée à 11 voix contre, 9 voix pour et 1 abstention.

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF Grands Esserts – crédit de réalisation de la première partie de la promenade des Cirses

Dans son exposé, M. Robert explique l'importance des espaces publics pour la qualité de l'ensemble du projet des Grands Esserts. Les aménagements de la promenade des Cirses, qui fera le lien entre les habitations et la forêt, constituera un vrai poumon vert avec son arborisation, ses noues paysagères... Cette promenade favorisera le bien-être des habitants qui arriveront dans le quartier au cours du 2ème semestre 2025. Dans sa première partie, qui va du giratoire situé route de Vessy jusqu'à la route de Veyrier au niveau du préau de l'école, elle assurera également un cheminement sécurisé pour les enfants allant en classe. M. Robert demande au Conseil municipal d'accorder au Conseil administratif un crédit de CHF 4'600'000 pour réaliser la 1ère partie de cette promenade au sein de la 2ème étape des Grands Esserts ; en considérant que ce montant ne tient pas compte des diverses subventions qui devraient s'élever à un peu plus de CHF 1,6 million. Tous les groupes, ainsi que Mme Desardouin, demandent l'entrée en matière et le renvoi de la proposition dans une commission commune Grands Esserts/finances, sécurité et administration. Le groupe Veyrier-

Ensemble demande que l'architecte paysagiste vienne faire une présentation du projet lors de la séance de la commission. M. Max Müller (Le Centre) évoque le coût de ce projet, pour lequel un 4e crédit est demandé aujourd'hui, et auquel s'ajouteront deux autres crédits de CHF 6,6 millions et de CHF 1,8 million ces prochaines années, selon la planification financière. Au total, plus de CHF 25 millions seront dépensés pour l'aménagement des espaces publics des Grands Esserts, relève-t-il. Après l'entrée en matière votée à l'unanimité, le renvoi dans une double commission Grands Esserts/finances, sécurité et administration est acceptée à 20 voix pour et 1 abstention.

Création d'une servitude d'usage public de conte-neurs enterrés à l'angle des chemins de la Grande-Gorge et des Rasses

La propriétaire de la parcelle concernée par le projet consistant en la réalisation de deux containers enterrés, a introduit cette servitude d'usage public dans sa demande d'autorisation de construire, laquelle lui a été accordée en décembre dernier. Il convient maintenant de formaliser l'inscription de cette servitude au profit de la commune. La délibération est acceptée à l'unanimité.

PROPOSITIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX Projet de motion du groupe Veyrier-Ensemble «Pour une sécurisation des chemins communaux»

Si cette motion met l'accent sur le chemin de la Salésienne qui borde l'école éponyme, elle se veut plus large en englobant d'autres chemins communaux, tels les chemins des Rasses et de Bois-Gourmand, ou encore le chemin de Place-Verte. Les limitations de vitesse de 30, 40 ou 50 km/h ne sont souvent pas respectées sur ces voies communales qui sont, de plus, empruntées par des automobilistes en transit, y compris le chemin de la Salésienne, bien que le plan directeur communal (PDCom) prévoyait la suppression du trafic de transit sur cet axe. Le groupe Veyrier-Ensemble recommande l'entrée en matière sur cette motion et son renvoi en commission des finances, sécurité et administration. Le PLR s'étonne du dépôt de cette motion, le Conseil administratif ayant déjà intégré la sécurisation du chemin de la Salésienne dans le plan des investissements, lors du budget 2025. Il demande néanmoins son entrée en matière et son renvoi en commission des finances, sécurité et administration. Les Socialistes-Vert.e.s, les Vert'libéraux et Mme Desardouin l'imitent. «Afin d'assurer la sécurité, donnons-nous avant tout les moyens de faire respecter les limitations de vitesse !», déclare M. Hutzi. Il ajoute que de nouvelles habitations allant voir le jour ces prochains mois, la circulation au chemin de la Salésienne serait de ce fait réduite et revue. Le groupe Le Centre pourrait soutenir la motion à la condition qu'elle ne concerne pas uniquement le chemin de la Salésienne. M. Joël Jousson (Veyrier-Ensemble) rétorque que la dernière invite de la motion répond à cette demande en proposant «d'étendre la réflexion à l'ensemble des chemins communaux concernés par les poches telles que définies dans la fiche n°15 du PDCom». L'entrée en matière est votée à 17 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions et le renvoi de la motion en commission des finances, sécurité et administration, à l'unanimité.

QUESTIONS ET DIVERS

M. Serge Luisier (Veyrier-Ensemble) signale que plusieurs personnes sont tombées, en se blessant pour certaines, sur le cheminement situé derrière l'auberge de Grand-Donzel. Il comporte une marche et n'est pas éclairé. «Ne pourrait-on pas supprimer cette marche et aplanir le chemin ?», demande-t-il. Les Vert'libéraux regrettent qu'une majorité des partis représentés au Conseil municipal n'ait pas souhaité un débat public pour la campagne des élections municipales. «Cet exercice démocratique aurait permis aux Veyrites de mieux connaître les candidats et les programmes des partis. Dommage pour la démocratie !». Mme Desardouin exprime un même regret : «L'avantage d'un débat est qu'il permet de défendre ses idées, de convaincre et de soulever certains problèmes», dit-elle en ajoutant qu'elle reste sceptique sur le fait que la population ne serait pas intéressée par la politique. C'est également un moyen d'encourager les jeunes à se prononcer sur les sujets qui les intéressent ou pas». Les Socialistes-Vert.e.s se disent aussi «un peu amers, même s'ils se rallient au vote des groupes». M. Monnat indique qu'un sondage a été fait auprès des représentants des différents partis. La majorité n'a pas souhaité de débat, certains partis qui ce soir regrettent cette décision n'ont même pas daigné y répondre ou ont répondu très tardivement, semblant indiquer le peu d'intérêt qu'ils y portent. «Je ne suis pas persuadé qu'un débat - d'ailleurs difficile à organiser avec huit partis en présence - aurait été constructif», conclut-il.

■ *Martine Urli*



L'Etat de Genève prend en charge la totalité du coût de l'abonnement pour les jeunes en formation de 6 à 24 ans révolus. INFOS : <https://www.unireso.com/>



PROFITEZ D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE

Abonnement annuel de transports publics : la commune prend en charge CHF 100 pour les abonnements des 25-30 ans en formation !

La commune de Veyrier a décidé de soutenir une deuxième tranche d'âge, soit les 25-30 ans en formation, en leur offrant CHF 100 sur leur abonnement annuel de transports publics.

Jusqu'au 18 décembre 2025, tous les habitants âgés de 25 à 30 ans et en formation peuvent demander la participation financière de la commune sur le webshop.tpg.ch

MARCHE À SUIVRE :

Vous pouvez demander la participation de la commune sur le webshop.tpg.ch en suivant le processus décrit en haut du menu, à gauche sur la page d'accueil du site des TPG : après avoir cliqué sur «Offres de ma commune», renseignez «Veyrier».

Sélectionnez ensuite l'action Veyrier 2025 de 25-30 ans en cliquant sur «demander l'offre».

Vous pourrez demander la participation en joignant directement en ligne votre justificatif de formation.

Une fois que votre demande de participation financière aura été acceptée par la commune de Veyrier, vous retrouverez le montant de CHF 100 dans votre espace client sur le webshop des TPG. Ce montant viendra en déduction du tarif public de votre abonnement annuel au moment où vous l'achèterez en ligne.

Si vous vous rendez dans l'une des trois agences TPG, le conseiller à la clientèle pourra aussi voir cette réduction.

Bon voyage et merci d'utiliser les transports publics !

L'ESPACE DE VIE ENFANTINE (EVE) GRAND-SALÈVE OBTIENT LE LABEL «SIGNONS ENSEMBLE» !

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que l'équipe de l'EVE Grand-Salève a suivi une formation spécifique afin de maîtriser les bases de la langue des signes adaptée à la petite enfance. Qu'est-ce que cela signifie ? La démarche «Signons Ensemble» vise à renforcer la communication entre les tout-petits, les professionnels et les familles, en utilisant des gestes issus de la langue des signes pour accompagner les mots. Ces signes sont introduits dans des contextes simples et concrets, comme les moments de repas, les chansons ou les activités. Il s'agit de mots du quotidien comme manger, encore ou merci. Ces gestes, associés aux mots, permettent aux enfants de s'exprimer avant même de maîtriser la parole.

L'utilisation des signes permet de réduire les frustrations liées aux difficultés de communication chez les jeunes enfants. Grâce à cet outil, ils peuvent plus facilement exprimer leurs besoins, leurs émotions ou leurs envies. Cela contribue non seulement à leur épanouissement, mais aussi à renforcer leur confiance en eux et leur sentiment de sécurité.

Les enfants apprennent à mieux communiquer, à grandir ensemble et à s'épanouir dans une ambiance joyeuse où l'inclusion est une valeur clé, permettant à chacun de trouver naturellement sa place, quelle que soit sa langue ou ses besoins.





@Anne LO BONO



@Emmanuel DALIGAND

Rappel

Tout propriétaire, locataire, usufruitier, fermier ou exploitant est tenu de procéder, à sa charge, à l'enlèvement et à la destruction des nids de chenilles processionnaires ou de mettre en place des mesures visant à éviter la propagation de ces insectes.

La chenille processionnaire

Mise en garde : les chenilles processionnaires peuvent provoquer, en cas de contact avec la peau, des réactions allergiques violentes ou de sévères troubles respiratoires.

Attention à ne pas écraser les chenilles afin de ne pas disperser les poils.

Comment la reconnaître?

Chenille processionnaire du pin

- Nids aux extrémités des branches des pins
- Se déplace en file indienne type "procession" avec ses congénères afin de s'enterrer pour se transformer en papillons.

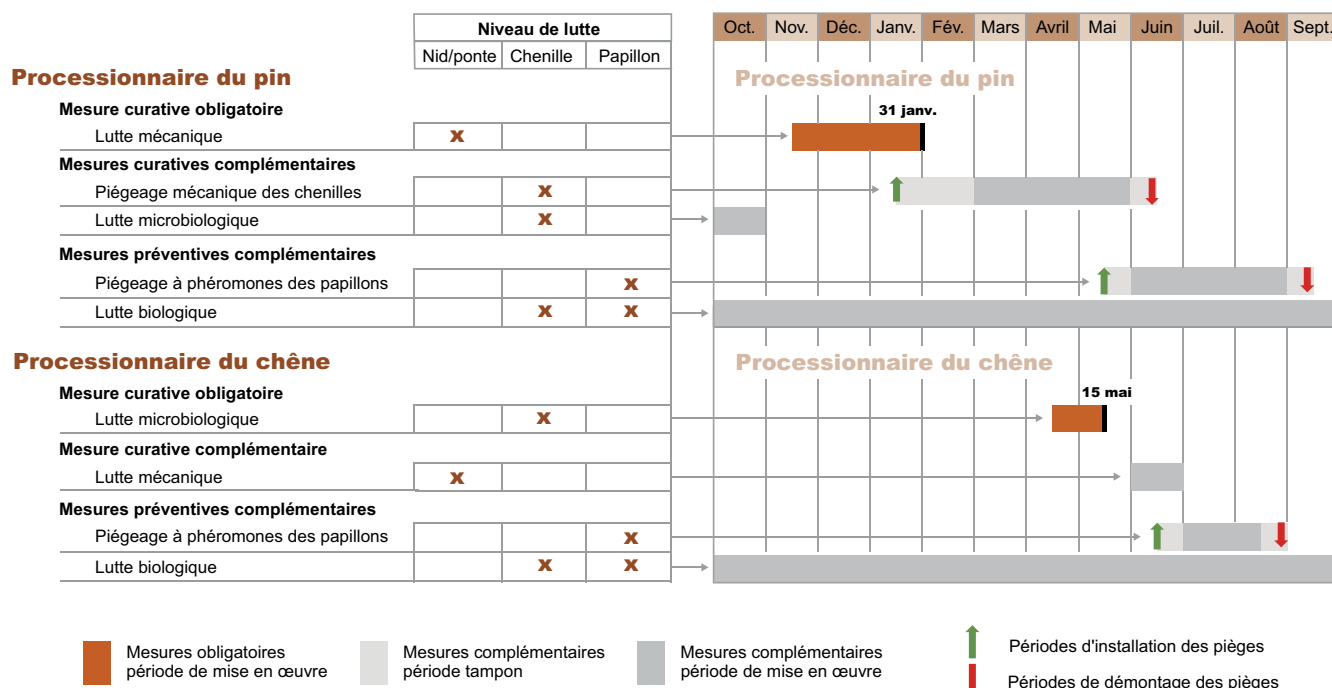
Chenille processionnaire du chêne

- Nids contre le tronc du chêne
- Transformation en papillon dans le nid en laissant les poils urticants dans celui-ci.

Lutte

- La lutte mécanique débute **avant le 31 janvier** et consiste au retrait manuel des nids occupés ou non qui doivent être déposés à l'usine d'incinération des Cheneviers.
- Les piégeages mécaniques consistent à installer une "gouttière" autour du tronc afin d'intercepter les chenilles, lors de leur déplacement en procession, **entre mi-février et mai**. Les chenilles sont alors attrapées dans des sacs qui doivent, eux aussi, être déposés à l'usine d'incinération des Cheneviers.
- La lutte microbiologique consiste à traiter la couronne des arbres infestés avec un biopesticide qui contient une toxine qui, une fois ingérée, bloque la nutrition chez les chenilles. Pour que ce moyen de lutte soit le plus efficace possible, il convient de **l'appliquer au printemps**.

Plus d'informations sur : <https://www.ge.ch/chenilles-processionnaires>



Grands Esserts

Place à la proximité

Le quartier des Grands Esserts, dont les premiers habitants sont attendus dès l'automne 2025, se veut comme un véritable lieu de vie.

Fin 2027, une surface d'activités verra le jour au pied de l'immeuble Beaux-Champs, réalisé par la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CEG). Celle-ci comportera un supermarché de taille moyenne, dont l'exploitant n'est pas encore connu à ce jour. Des arcades commerciales ainsi que de services de proximité viendront compléter l'ensemble. Situé à l'angle de la route de Veyrier et de la route de Vessy, le complexe Beaux-Champs sera accessible en mobilité douce, mais aussi en véhicule motorisé, des places de parking de courte durée étant prévues dans le centre

commercial. L'installation de commerces et de services au cœur du quartier contribuera à favoriser les liens sociaux entre les habitants mais aussi entre les riverains et les Veyrites.

En ce début d'année, la Commune de Veyrier a démarré les travaux pour l'aménagement des espaces publics du quartier. Salué par tous, le projet transformera le chemin des Beaux-Champs en allée arborée, véritable trait d'union entre la Maison de Vessy et les nouveaux immeubles. Près de cinquante places bleues serviront aux visiteurs du quartier. Le chemin des Beaux-Champs se prolongera pour les modes doux exclusivement en direction du chemin du Pacage avec une forte restriction du stationnement sauvage actuel.

Plus d'informations
et inscription à la newsletter:
www.grands-esserts.ch



LABEL CITÉ DE L'ÉNERGIE

Le 26 novembre 2024, la commune de Veyrier a obtenu le Label "Cité de l'Énergie" reconnaissant la politique énergétique et climatique de la commune et ses résultats concrets tels que :

- L'optimisation de l'éclairage public des bâtiments, des installations et de la voirie.
- La réduction constante des indices de dépense de chaleur du patrimoine bâti communal.
- L'exploitation des forêts communales pour le bois de chauffage alimentant deux des trois chauffages à distance communaux (CAD).
- La mise en œuvre d'une gestion différenciée des espaces verts privilégiant des espèces peu gourmandes en eau et en entretien.
- L'obligation de maintien de 40% de pleine terre dans tout projet de densification de la zone 5.
- La formalisation d'une stratégie climat.

«Le label "Cité de l'énergie®" est attribué à une ville ou une commune qui a fait des efforts supérieurs à la moyenne dans le domaine de sa politique communale en matière d'énergie et de climat – en fonction des possibilités d'action disponibles. Afin de confirmer la qualité et l'engagement continu de la commune, un nouvel audit a lieu tous les quatre ans.»

Objectifs du Label :

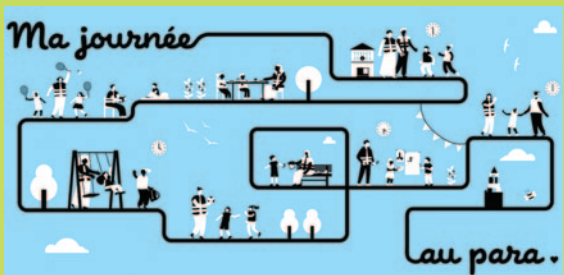
- Évaluation indépendante et continue de la politique énergétique – en tant qu'outil de travail, de gestion et de contrôle – avec un effet promotionnel pour la commune.
- Introduction aux aspects gestion et qualité dans la politique énergétique et climatique communale, avec un ensemble de mesures personnalisées, ainsi que des moyens de contrôle et de suivi.
- Mise en œuvre des objectifs du développement durable, comme les «Sustainable Development Goals», ou dans le domaine de la politique climatique, comme l'Alliance pour le climat ou la Convention des Maires.
- Mise en œuvre des objectifs de la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération, ainsi que des stratégies énergétiques cantonales à l'échelon communal, dans le cadre d'un processus durable et à long terme.
- Guide pour les communes qui souhaitent s'engager sur la voie de la Société à 2000 watts et mettre en œuvre les mesures correspondantes.



CHEMIN MÉMOIREL TÉMOIN DES PASSAGES CLANDESTINS EN 39/45

(voir l'article en page 3 du mois de décembre 2024)

L'installation des bornes du chemin mémoirel a débuté en février dernier, découvrez dès ce printemps l'ensemble du parcours.



INSCRIPTIONS GIAP 2025-2026

LES INSCRIPTIONS
AU GROUPEMENT INTERCOMMUNAL
POUR L'ANIMATION PARASCOLAIRE
AURONT LIEU
DU 24 MARS AU 6 MAI 2025

Les inscriptions s'effectueront en ligne par le portail internet my.giap.ch en utilisant le compte e-démarches de l'Etat de Genève. Pour les personnes dans l'impossibilité d'obtenir un compte e-démarches (fonctionnaires internationaux, personnes sans titre de séjour, personnes non-contribuables à Genève) une ligne téléphonique dédiée aux inscriptions parascolaires sera à disposition au 022/304.57.70 selon les horaires indiqués sur le site internet www.giap.ch regroupant toutes les informations.

Aucune inscription n'aura lieu dans les écoles à la rentrée scolaire.



SÉANCE D'INFORMATION PUBLIQUE

"GESTION DES EAUX PLUVIALES"

Les autorités municipales, en collaboration avec l'Office Cantonal de l'Eau (OCEau), ont le plaisir de vous convier à une séance d'information publique :

Jeudi 13 mars 2025 à 19h30
Salle Grand-Salève – Espace communal
Avenue du Grand-Salève 4

Le thème de la gestion des eaux pluviales ainsi que les avantages liés aux diverses possibilités d'aménagements seront traités lors de cette séance.

Une verrée sera servie à l'issue de la rencontre.

Le Conseil administratif

INFO : <https://veyrier.ch/les-energies/>



INFORMATION IMPORTANTE DE LA POLICE

Escroqueries au préjudice des aînés

DEPUIS PLUSIEURS SEMAINES, LES AÎNÉS SONT LA PRINCIPALE CIBLE D'ESCROCS, LESQUELS SE FONT PASSER SOIT POUR DES POLICIERS, SOIT POUR DES BANQUIERS.

Après avoir agi par téléphone, les escrocs se présentent au domicile des aînés. Jouant sur l'effet de surprise et sur la peur de leurs victimes, ils prétextent un problème avec leur carte de banque, ainsi que des retraits frauduleux sur leurs comptes.

Très habilement, les escrocs arrivent à se faire remettre les cartes bancaires et les codes PIN de leurs victimes et les convainquent de leur confier l'argent qu'elles ont en cash à domicile. Ensuite, les malfrats et leurs complices effectuent des retraits aux bancomats et vident les comptes des victimes.

Dans certains cas, les escrocs arrivent à convaincre leurs victimes d'aller retirer elles-mêmes tout l'argent de leurs comptes et se font remettre des sommes importantes en cash. Ils appellent aussi un taxi pour s'assurer du déplacement des personnes souvent très âgées. Il se peut même que les escrocs retournent chez leurs victimes le lendemain, en se faisant passer pour un « vrai » policier travaillant à l'Hôtel de police de Carl-Vogt.

CONSEILS DE PREVENTION

- Ne donnez aucune information personnelle ou bancaire à quiconque vous contacte par téléphone ou se présente à votre domicile.
- Ne jamais remettre vos cartes bancaires (coupées ou non), ni votre code secret (PIN) à un inconnu, même s'il se prétend policier ou banquier.
- Raccrochez si vous avez un doute sur l'appelant. Ne surtout pas rappeler en appuyant sur la touche de répétition du numéro.
- Si les auteurs se font passer pour des banquiers, raccrochez et appelez votre banque.
- Ne pas publier vos données personnelles sur les annuaires en ligne et faites bloquer les numéros entrants que vous qualifiez de suspect.

VICTIMES, ENTOURAGE, BANQUES, TAXIS, ... QUE FAIRE ?

- Si vous êtes victime ou si on vous relate une situation telle que décrite plus haut ou en cas de doute, avisez sans délai la police, au numéro d'urgence 117 ou en contactant la Brigade de répression des cambriolages et vols (BRCV) au 022/427 71 10.
- Si un retrait d'argent effectué ou demandé par une personne âgée vous semble suspect, il est impératif de la dissuader et d'aviser la police sans délai, en cas de retrait ou non.
- Aidez la personne âgée, souvent démunie, à bloquer ses cartes auprès de ses établissements bancaires, là encore sans délai.
- Transmettre cette information à votre entourage.



BORNE D'INFORMATION AU CIMETIÈRE DE VEYRIER

Une borne interactive d'orientation et d'information est installée à l'entrée du cimetière permettant de rechercher facilement l'emplacement des défunts. Pour tout renseignement complémentaire, l'accueil de la mairie reste à votre disposition.



URGENCES 117

